



Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

publié le 16/09/2013

Descriptif :

Arrêté du 1-7-2013 et J.O. du 18-7-2013 avec entrée en vigueur au 1er septembre 2013.

La liste des compétences que les professeurs, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier est précisée à l'annexe du présent arrêté.

Le présent arrêté entre en vigueur le 1er septembre 2013.



Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (HTML de 109.3 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.